



F.F.T.T. L.L.T.T.
**COMITE DEPARTEMENTAL
DE MEURTHE ET MOSELLE**

*Commission
Sportive*

Compte rendu de la réunion conjointe des commissions sportive et arbitrage du 13 août 2011

Présents : F. LAPICQUE, C. BERNARDIN, J-M. DEPARDIEU, H. FOISSEY, F. GIARDI, P CLEMENT, M.DEMARET.

Excusés : R. JAY, S. LICHON

Réunion Commission Sportive et Arbitrage

Début de la réunion à 13h 30 à Lemainville chez Jean-Marie Depardieu

Mise au point des règlements sportifs départementaux.

Selon les annonces faites et approuvées en comité directeur du 28 juin

- 1) Ajout au Règlement Sportif Départemental d'un préambule reprenant celui de la Fédération Française de Tennis de Table, à propos du droit à l'image.
- 2) Une réflexion est menée pour trouver une meilleure solution aux montées et descentes en 1^{ère} et 2^{ème} phase concernant toutes les poules de la D1 à la D4 : voir schéma annexé
- 3) Un large débat est aussi en cours concernant le Critérium Fédéral, modifié selon les propositions issues du colloque départemental : descentes des derniers de chaque division, et répartition en 3 zones géographiques
- 4) Finale par Classement : inchangée.
- 5) Championnat Individuel de Meurthe et Moselle : inchangé.
- 6) Championnat de Meurthe et Moselle Vétérans : une formule plus conviviale est à l'étude, mais reste inchangée pour cette saison.
- 7) Coupes de Meurthe et Moselle : La finale sur une journée avec pointage à 9h 30, ½ finale le matin, place 3 à 4 et finale l'après midi.

Concernant la coupe Dames, si 3 équipes ne sont pas présentes lors de la finale, celle-ci sera purement annulée.

Possibilité d'un 4^{ème} joueur participant au double.

Modification de l'article 5 :

Jusqu'au ¼ de finale, le tirage au sort est réalisé par la commission sportive, qui adresse ensuite via son site Internet les convocations aux équipes.

Pour la ½ finale, les places 3 et 4 et la finale, les 4 équipes qualifiées pour une coupe sont convoquées en un lieu unique commun sur une journée. Le tirage au sort public est réalisé sur place trente minutes avant le début des rencontres.

- 8) Coupes Jeunes et Ados : limitation à 699 points pour la coupe Jeunes et 799 points pour la coupe Ados.
- 9) Une compétition jeunes individuelle sera organisée, baptisée ***J T Ping 54*** qui concernera les jeunes licenciés en tradi comme en promo avec 599 points maximum, et aura lieu en même temps que le critérium fédéral, selon la formule la mieux adaptée par la Commission Sportive et le Juge-arbitre de la compétition.

Evolution des compétitions

- 1) Un débat s'instaure autour d'une formule attirant plus de monde avec plusieurs activités autour du ping et ouvert pourquoi pas à d'autres sports sur 1, 2 ou 3 jours. A étudier

- 2) Une réflexion également sur les tournois d'été, afin de mieux les coordonner, les optimiser pour éviter les concurrences et peut être faire des ententes entre clubs.

Tarifs des amendes

Tarifs des amendes : une modification des tarifs de base est adoptée pour le Championnat par équipe et création d'une ligne supplémentaire pour la coupe de Meurthe et Moselle

- a) Forfait prévenu d'une équipe : amende de 10 € et passe en bis
- b) 2^{ème} forfait : amende de 20 € et exclu de la compétition
- c) Forfait non prévenu : amende de 20 € et exclu de la compétition.
- d) En cas de forfait non prévenu sur ses tables, dédommagement du transport en plus de l'équipe visiteuse

Voir tableau annexé

Organisation 2011-2012

- 1) Gestion des compétitions et arbitrage :
Maintien des rôles et responsabilités de chacun des membres

- 2) Une requalification de la qualité des coupes et récompenses sera faite.

- 3) Inscriptions en Coupes : pour le 23 septembre

- 4) Désignation des cadres officiant sur les compétitions départementales : Pierre CLEMENT propose les nominations d'après les vœux qu'il a reçus

- 5) Une prestation arbitrage (4 à 6 places) sera proposée sur les compétitions de prestige, Championnat Individuel jeunes et adultes et la finale par classement, pour permettre aux cadres de réaliser leur prestation obligatoire.

- 6) Le cahier des charges des compétitions est légèrement modifié par Michel Demaret, Claude Bernardin précise qu'une convention cadre sera envoyée en début de saison aux clubs organisateurs avec un avenant spécifique à la compétition en question 3 à 4 semaines avant la compétition au club organisateur.

- 7) Rapports de JA et délégués

La réunion se termine à 21 h